



Annexe: Questions d'application issues du CdA18.

CPC : OMAN	Réponses/explications
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas intégralement mis en œuvre l'exigence relative au marquage des engins, tel que requis par la Résolution 19/04 	<ul style="list-style-type: none"> • Inclus dans les T&C de l'ATF, à inclure dans la Loi des pêches nationale.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas mis en œuvre l'interdiction de pêcher intentionnellement dans un rayon de 1 mille nautique ou d'interagir avec une bouée océanographique, comme requis par la Résolution 11/02. 	<ul style="list-style-type: none"> • En vertu de la loi, il est interdit de pêcher intentionnellement dans un rayon de 1 mille nautique de tout type de bouées, y compris des bouées océanographiques ; en outre, cela a été inclus dans l'ATF.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas mis en œuvre l'interdiction de remonter à bord une bouée océanographique, tel que requis par la Résolution 11/02. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inclus dans les T&C de l'ATF, à inclure dans la Loi des pêches nationale.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas mis en œuvre l'interdiction de caler intentionnellement tout type d'engin autour de raies Mobulidae, tel que requis par la Résolution 19/03. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inclus dans les T&C de l'ATF, à inclure dans la Loi des pêches nationale.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas déclaré les prises nominales pour les pêcheries palangrières aux normes de la CTOI, tel que requis par la Résolution 15/02. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pêcheries palangrières sont incluses dans le jeu de données agrégées transmis mais il est possible qu'elles n'aient pas été incluses la dernière fois.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas déclaré les fréquences de tailles des pêcheries côtières, tel que requis par la Résolution 15/02. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune donnée en l'absence de capacités pour mettre en œuvre ce programme.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries palangrières, tel que requis par la Résolution 15/02. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune donnée en l'absence de capacités pour mettre en œuvre ce programme.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas déclaré la prise et effort pour les requins aux normes de la CTOI, tel que requis par la Résolution 17/05. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inclus dans le jeu de données agrégées soumis.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas déclaré les fréquences de tailles des requins, tel que requis par la Résolution 17/05. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune donnée en l'absence de capacités pour mettre en œuvre ce programme.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas déclaré la prise et effort pour les pêcheries côtières aux normes de la CTOI, tel que requis par la Résolution 15/02. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inclus dans le jeu de données agrégées soumis.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas déclaré la prise et effort pour les pêcheries palangrières, tel que requis par la Résolution 15/02. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pêcheries palangrières sont incluses dans le jeu de données agrégées transmis mais il est possible qu'elles n'aient pas été incluses la dernière fois.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas fourni le rapport sur la matrice de captures nulles, comme requis par la Résolution 18/07. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sera prochainement mis en œuvre.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas mis en œuvre l'interdiction de capture de requins renards, tel que requis par la Résolution 12/09. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inclus dans les T&C de l'ATF, à inclure dans la Loi des pêches nationale.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas mis en œuvre l'interdiction de capture de requins océaniques, tel que requis par la Résolution 13/06. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inclus dans les T&C de l'ATF, à inclure dans la Loi des pêches nationale.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas intégralement mis en œuvre l'obligation de transporter des coupe-lignes et des dégorgeoirs à bord des palangriers, aucune référence légale fournie, tel que requis par la Résolution 12/04 	<ul style="list-style-type: none"> • Inclus dans les T&C de l'ATF, à inclure dans la Loi des pêches nationale.

<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas fourni les données sur les interactions avec les tortues marines, tel que demandé par la Résolution 12/04. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'interactions signalées par les navires de pêche.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas fourni les données sur les interactions avec les oiseaux de mer, tel que demandé par la Résolution 12/06. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'interactions signalées par les navires de pêche.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas fourni les données sur les interactions avec les cétacés, tel que demandé par la Résolution 13/04. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'interactions signalées par les navires de pêche.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas fourni les données sur les interactions avec les requins-baleines, tel que demandé par la Résolution 13/05. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'interactions signalées par les navires de pêche.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas soumis les rapports sur les transbordements en mer, tel que demandé par la Résolution 19/06. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sera transmis d'ici une semaine
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas soumis les rapports sur les transbordements au port, tel que demandé par la Résolution 19/06. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sera transmis d'ici une semaine
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas intégralement mis en œuvre les mesures d'atténuation pour les oiseaux de mer, aucune référence légale fournie, tel que requis par la Résolution 12/06. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inclus dans les T&C de l'ATF, à inclure dans la Loi des pêches nationale.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas pleinement mis en œuvre le Mécanisme d'observateurs, 5% graduels des débarquements artisanaux, tel que requis par la Résolution 11/04 	<ul style="list-style-type: none"> • La couverture de 5% par les observateurs a été atteinte pour les débarquements artisanaux.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas mis en œuvre le programme d'observateurs, pas de déploiement, tel que requis par la Résolution 11/04. 	<ul style="list-style-type: none"> • La flottille commerciale est couverte à 70% mais Oman ne dispose pas de navires thoniers commerciaux opérant dans la ZEE.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas mis en œuvre l'interdiction de détenir à bord, de transborder, de débarquer, de stocker des raies Mobulidae, comme requis par la Résolution 19/03. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inclus dans les T&C de l'ATF, à inclure dans la Loi des pêches nationale.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas mis en œuvre l'interdiction de gaffer, soulever par les fentes branchiales/spiracles, percer des trous à travers le corps des raies. Obligation de libérer vivantes, application des procédures de manipulation pour la remise à l'eau à l'état vivant des Mobulidae, comme requis par la Résolution 19/03. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inclus dans les T&C de l'ATF, à inclure dans la Loi des pêches nationale.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas fourni les informations sur les mesures prises au niveau national pour suivre les prises de requin peau bleue, tel que requis par la Résolution 18/02. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune capture n'a été signalée.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas fourni les informations sur les mesures prises au niveau national pour suivre les prises et gérer les pêcheries de marlin rayé, marlin noir, marlin bleu et voilier indopacifique, comme requis par la Résolution 18/05. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme n'a pas encore été mis en œuvre mais un certificat de capture est nécessaire pour exporter ces espèces.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas mis en œuvre l'interdiction de détenir à bord, de transborder, de débarquer tout marlin rayé, marlin noir, marlin bleu et voilier indopacifique de moins de 60 cm Longueur maxillaire inférieur-fourche, tel que requis par la Résolution 18/05. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inclus dans les T&C de l'ATF, à inclure dans la Loi des pêches nationale.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas soumis toutes les informations relatives à la Liste des navires autorisés de moins de 24 mètres, informations obligatoires manquantes (propriétaire effectif, photos), tel que requis par la Résolution 19/04. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport transmis en février 2022 comportant toutes les données et photos des navires.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas fourni toutes les informations relatives à la Liste des navires autorisés (de moins de 24 mètres opérant dans les eaux en dehors de la ZEE de l'État du pavillon), informations obligatoires manquantes (propriétaire effectif, photo) et période d'autorisation terminant en 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport transmis en février 2022 comportant toutes les données et photos des navires.

2016, tel que requis par la Résolution 19/04.	
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas mis en œuvre le programme d'observateurs, pas de couverture des observateurs en mer, tel que requis par la Résolution 11/04 	<ul style="list-style-type: none"> • 70% des navires commerciaux dans la ZEE ont été couverts en 2021 (aucun navire thonier). Oman n'exploite pas de navires thoniers commerciaux dans la ZEE.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas fourni le rapport d'observateurs, tel que requis par la Résolution 11/04. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun navire thonier commercial n'opère à Oman. Les navires hauturiers seront transmis d'ici une semaine.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas intégralement mis en œuvre l'exigence relative au marquage des navires, tel que requis par la Résolution 19/04. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inclus dans les T&C de l'ATF, à inclure dans la Loi des pêches nationale.
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas soumis la Liste des navires en activité pour 2020, tel que requis par la Résolution 10/08. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sera transmis d'ici une semaine
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas soumis le rapport annuel du BET de 2019 en ce qui concerne la Résolution 01/06. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sera transmis d'ici une semaine